

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE FRESPECH

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500

PRESRIPTION DU PLU : le 9 décembre 2011

DEBAT SUR LE PADD : le 28 juillet 2014

ARRET DU PLU : le 3 septembre 2015

ENQUETE PUBLIQUE : du 3 juin 2016 au 4 juillet 2016

APPROBATION DU PLU :

4.1

Bureau d'études UrbaDoc

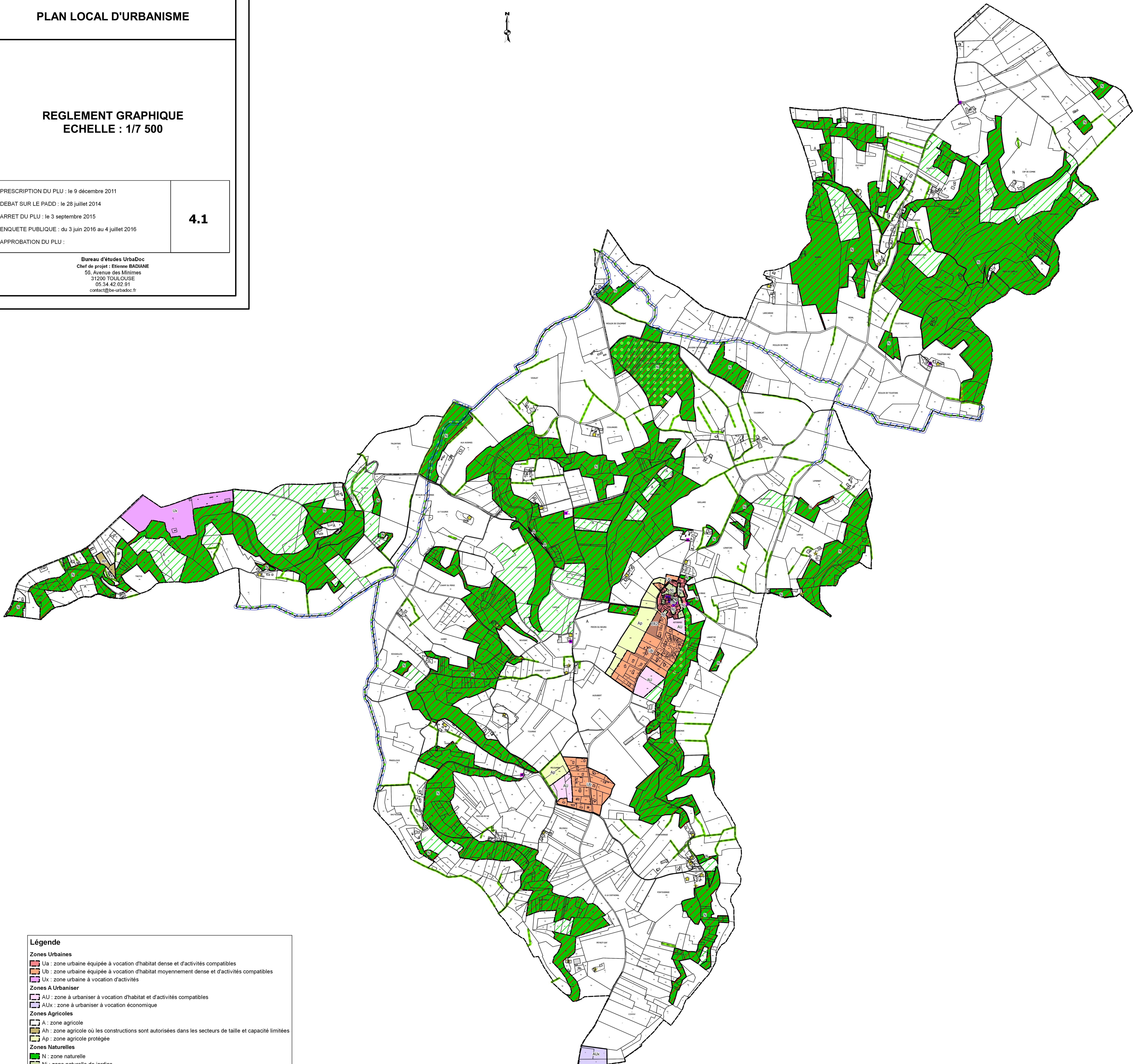
Chef de projet : Etienne BADIANE

56, Avenue des Minimes

31200 TOULOUSE

05.34.42.02.91

contact@le-urbadoc.fr



Légende

Zones Urbaines

Ua : zone urbaine équipée à vocation d'habitat dense et d'activités compatibles

Ub : zone urbaine équipée à vocation d'habitat moyennement dense et d'activités compatibles

Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser

AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles

AUx : zone à urbaniser à vocation économique

Zones Agricoles

A : zone agricole

Ah : zone agricole où les constructions sont autorisées dans les secteurs de taille et capacité limitées

Ap : zone agricole protégée

Zones Naturelles

N : zone naturelle

Nj : zone naturelle de jardins

Ni : zone naturelle de loisirs

Autres prescriptions

Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Elément constitutif de la trame verte et bleue

Réservoir de biodiversité

Trame Bleue

Trame Verte

Haie ou alignement d'arbres

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	613 a en partie	276 m²
2	Création d'une zone de stationnement et d'une aire de jeux	Commune	639 en partie	6 337 m²

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE FRESPECH

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/2 500

PRESCRIPTION DU PLU : le 9 décembre 2011
DEBAT SUR LE PADD : le 28 juillet 2014
ARRET DU PLU : le 3 septembre 2015
ENQUETE PUBLIQUE : du 3 juin 2016 au 4 juillet 2016
APPROBATION DU PLU :

4.2

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
55, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

- Légende**
- Zones Urbaines**
- Ua : zone urbaine équipée à vocation d'habitat dense et d'activités compatibles
 - Ub : zone urbaine équipée à vocation d'habitat moyennement dense et d'activités compatibles
 - Ux : zone urbaine à vocation d'activités
- Zones A Urbaniser**
- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles
 - AUX : zone à urbaniser à vocation économique
- Zones Agricoles**
- A : zone agricole
 - Ah : zone agricole où les constructions sont autorisées dans les secteurs de taille et capacité limitées
 - Ap : zone agricole protégée
- Zones Naturelles**
- N : zone naturelle
 - Nj : zone naturelle de jardins
 - Nl : zone naturelle de loisirs
- Autres prescriptions**
- Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elément constitutif de la trame verte et bleue**
- Réservoir de biodiversité
 - Trame Bleue
 - Trame Verte
 - Haie ou alignement d'arbres

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	913 a en partie	276 m ²
2	Création d'une zone de stationnement et d'une aire de jeux	Commune	639 en partie	6 337 m ²

Extrémité Ouest : 1/2500°